amU Fondation
Aix Marseille Université

FONDATION AMU /2025/ Décision DEC_VPFAMU_2025/ Don N° 0002
Décision portant approbation de don à la Fondation universitaire Aix Marseille Université

Le Vice-président de la Fondation universitaire Aix - Marseille Université

Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L. 719-12 et R. 719-194 à R. 719-205,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2024/09/24-02-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université portant approbation de constituer la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2024/09/24-03-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université relative à l'adoption des Statuts de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2024/09/24-05-CA du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université relative à la désignation des membres du Conseil de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,
Vu la délibération n° 2024/10/18-01-CGF du Conseil de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université portant élection de M. Eric BERTON à la Présidence de ladite Fondation,
Vu la délibération n° 2024/10/18-04-CGF du Conseil de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université portant désignation de M. Romain LAFFONT en tant que Vice-président de ladite Fondation,
Vu la délibération n° 2024/12/04-01-CGF du Conseil de gestion de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université portant délégation de pouvoirs au Président de ladite Fondation,
Vu l'arrêté n° ARR_PFAMU_2025_001 du Président de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université portant délégation de signature au Vice-président de ladite Fondation,

Considérant la décision d'attribution de don émise en date du 28 novembre 2024 par Pfizer au profit d'Aix-Marseille Université,
Considérant que ce don a vocation à financer des projets scientifiques menés par Aix-Marseille Université relativement à la recherche neurovasculaire translationnelle afin d'améliorer la prise en charge en phase aiguë et la prévention chez des patients victimes d'infarctus cérébraux,
Considérant que le Centre de recherche en Cardio-Vasculaire et Nutrition (C2VN), unité mixte de recherche placée sous la triple tutelle scientifique d'Aix-Marseille Université, de l'INSERM et de l'INRAE, déploie un programme de recherche conforme à la destination du don telle que décrite ci-avant,
Considérant par ailleurs que le don est collecté par l'intermédiaire de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université,
Considérant enfin le détail du don objet de la présente décision, tel que décrit ci-après :

IDENTIFICATION DU DONATEUR	**faisant état d'un don d'un montant de**
Pfizer	30 000 euros
	Montant total : 30 000 euros

DÉCIDE

Article 1 :

Est accepté le don susmentionné, d'un montant total de 30 000 € collectés par la Fondation universitaire Aix-Marseille Université, aux fins de contribuer aux projets scientifiques conduits par le Centre de recherche en Cardio-Vasculaire et Nutrition (C2VN), dans le domaine suivant : recherche neurovasculaire translationnelle afin d'améliorer la prise en charge en phase aiguë et la prévention chez des patients victimes d'infarctus cérébraux.

Le don sera :

- encaissé sur la ligne budgétaire de la Fondation universitaire amU hébergée sur le budget principal de l'établissement, aux références suivantes :

  Société : 1010

  CF : 9000FHDODF

- mis à disposition de l'unité mixte de recherche bénéficiaire par virement interne vers les lignes budgétaires de ladite unité.

amU Fondation
Aix Marseille Université

Article 2 :

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 24 octobre 2025

Romain LAFFONT
Vice-Président de la Fondation universitaire amU
Par délégation,
Au nom et pour le compte du Président de la Fondation universitaire Aix-Marseille Université